



Logotype Fruits & légumes de France

2. Charte graphique

PREAMBULE

L'identité visuelle Fruits et Légumes de France a été conçue pour décliner en image la mention d'origine du produit qui est aujourd'hui obligatoire en rayon. Cette signature s'inscrit dans une proximité graphique avec les démarches initiées par d'autres filières agricoles en France (viande, fleur...).



Logo Fruits & Légumes de France

Fruits & Légumes de France a pour vocation de mieux identifier les produits qui sont cultivés en France et qui sont identifiés conformément à la réglementation « France » vis-à-vis d'un consommateur qui exprime une forte attente en matière de traçabilité et de proximité.

Fruits et Légumes de France est le porte-drapeau de l'engagement des professionnels français à produire des fruits et légumes de qualité en garantissant leur **traçabilité**. Cette signature signe leur **fierté** d'exercer un **métier** et leurs responsabilités à **afficher leurs engagements**. Elle témoigne de la vitalité d'un secteur économique pourvoyeurs d'emplois (plus de 600.000 emplois) et d'insertion sociale.

Contrairement à l'imaginaire collectif, **les Fruits et Légumes exigent soin, attention, savoir-faire** : la France est reconnue partout dans le monde pour cette expertise avant tout humaine et pour l'excellence de ses produits. L'identifiant est le moyen également de réaffirmer toutes les mesures de traçabilité qui existent dans le secteur des fruits et légumes frais et qui permettent de garantir l'origine.

Pour traduire ces valeurs et la garantie d'origine, le logotype s'articule autour de 3 éléments intangibles :

- Une forme extérieure qui reprend l'hexagone, renforcée par les couleurs nationales.
- Une icône évocatrice des fruits et légumes frais, autour de 5 couleurs lumineuses et nuancées (verts clair et foncé - couleurs identitaires -, jaune, orange, rouge).
- Une typographie dynamique et impactante intégrant l'esperluette & pour symboliser le lien entre fruits et légumes, mais aussi l'union entre métiers (savoir-faire et transmission).

Au-delà de ses caractéristiques intrinsèques, la force d'une signature repose sur la capacité du consommateur à la repérer et à la reconnaître. Pour être atteint, cet objectif suppose une constance absolue dans la reproduction de ces signatures et dans leurs conditions d'emploi.

La présente charte graphique a pour objectif d'unifier l'utilisation de ce logo à travers la multiplicité des supports de communication.

Son respect est impératif.

L'utilisation des signatures interprofessionnelles est réservée aux opérateurs qui adhèrent au règlement technique d'usage des logos correspondants.

Ils sont consultables sur le site www.fruitsetlegumesdefrance.fr

SOMMAIRE

1 - Le logotype en couleurs _____	3
2 - Applications sur fonds de couleurs _____	4
3 - Le logotype en noir et blanc _____	5
4 - Espace de protection _____	6
5 - Les interdits _____	8
6 - Taille minimale d'utilisation _____	9
7 - Version simplifiée du logotype _____	10
8 - Version internationale du logotype _____	11
9 - Contact _____	12

L'utilisation du logo Fruits & Légumes de France, qui est la propriété de l'Interprofession INTERFEL, est soumise au respect du règlement technique d'usage de la marque.

Ainsi, seuls les opérateurs engagés et référencés dans la démarche peuvent utiliser le logo en respectant les prescriptions graphiques spécifiées ci-après.

Le règlement technique d'usage de la marque est consultable sur le site **www.fruitsetlegumesdefrance.fr**

1 INTERFEL Charte Graphique FRUITS & LÉGUMES DE FRANCE

LE LOGOTYPE EN COULEURS



Les couleurs du logotype font partie intégrante de son identité. Elles lui sont spécifiques et ne doivent en aucun cas être modifiées. Pour toute reproduction, seuls les fichiers originaux seront utilisés.

Le logotype n'est pas modifiable. Il ne doit en aucun cas être déformé (que ce soit en l'étirant vers le haut, le bas, à droite ou à gauche). Il faut veiller au respect de ses proportions.

LE LOGOTYPE EN QUADRICHROMIE








	C100 M80 N50
	M100 Y100
	C100 M0 Y100 N20
	C50 M0 Y100 N0

Dégradé	C100 M65 C100 M80 N50	
Dégradé	M100 Y100 M100 Y100 N40	

LE LOGOTYPE EN RVB







	R25 V27 B79
	R231 V12 B1
	R0 V129 B54
	R149 V193 B34

Dégradé	R42 V83 B158 R25 V27 B79	
Dégradé	R231 V12 B1 R156 V1 B0	

LE LOGOTYPE EN BICHROMIE



	Pantone 293 C + Pantone 485 C (Dégradé 60% > 5%)	
	Pantone 485 C + Pantone 293 C (Dégradé 40% > 5%)	

APPLICATIONS SUR FONDS DE COULEURS

Exemples d'applications du logotype sur fonds de couleurs.



3

INTERFEL

Charte Graphique FRUITS & LÉGUMES DE FRANCE

LE LOGOTYPE EN NOIR ET BLANC

Le logotype est l'élément majeur d'identification. Une attention particulière doit donc être portée à sa lisibilité en s'assurant d'utiliser le logotype le plus approprié au fond choisi. L'usage du logotype en couleur doit être privilégié par rapport aux versions en monochromes : en niveaux de gris et noir et blanc. Ces dernières peuvent être utilisées pour répondre à certaines contraintes d'impression : documents destinés à être photocopiés, faxés, imprimés ou sérigraphiés en une seule couleur.

LA VERSION EN NIVEAUX DE GRIS

Cette version est réservée aux cas d'impression en noir seul et permettant l'utilisation d'une trame avec une définition de qualité.



■ Pantone Black C
R0 V0 B0

■ Pantone Black C 70 %
R98 V98 B98

Exemples d'applications du logotype sur un fond.



LA VERSION EN NOIR ET BLANC

Exception : une impression en noir et blanc est tolérée lorsque le logotype est imprimé sur des étiquettes poids/prix.



■ Pantone Black C
R0 V0 B0

4

INTERFEL

Charte Graphique FRUITS & LÉGUMES DE FRANCE

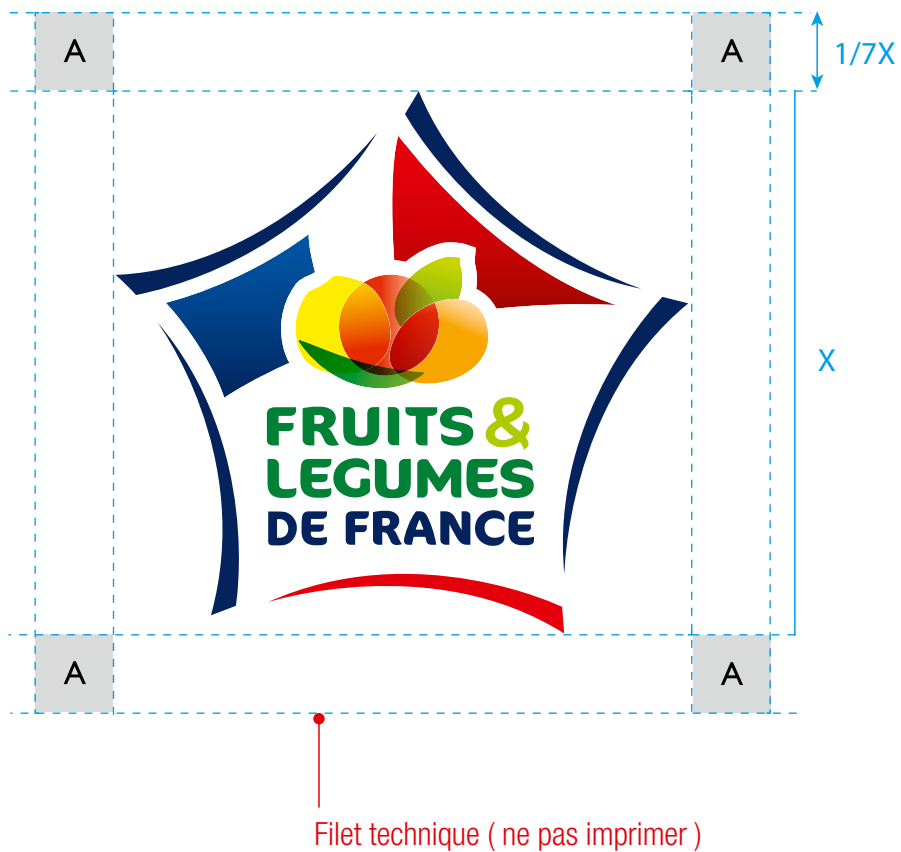
ESPACE DE PROTECTION

Quelles que soient son utilisation et sa taille, une zone de protection strictement définie protège le logotype.

Cette zone de protection est un cadre technique invisible au sein duquel aucun élément graphique ou textuel ne peut pénétrer.

Cet espace de protection garantit la bonne lisibilité et visibilité du logotype.

Il se construit sur la base du schéma ci-dessous :



4 INTERFEL Charte Graphique FRUITS & LÉGUMES DE FRANCE

ESPACE DE PROTECTION

Exemples d'applications de l'espace de protection :



>Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum.

Sed ut perspiciatis unde omnis iste natus error sit voluptatem accusantium doloremque laudantium, totam rem aperiam, eaque ipsa quae ab illo inventore veritatis et quasi architecto beatae vitae dicta sunt explicabo. Nemo enim ipsam voluptatem quia voluptas sit aspernatur aut odit aut fugit, sed quia consequuntur magni dolores eos qui ratione voluptatem sequi nesciunt. Neque porro quisquam est, qui dolorem ipsum quia dolor sit amet, consectetur, adipisci velit, sed quia non numquam eius modi tempora incidunt ut labore et dolore magnam aliquam quaerat voluptatem. Ut enim ad minima veniam, quis nostrum exercitationem ullam corporis suscipit laboriosam, nisi ut aliquid ex ea commodi consequatur? Quis autem vel eum iure reprehenderit qui in ea voluptate velit esse quam nihil molestiae consequatur, vel illum qui dolorem eum fugiat quo voluptas nulla pariatur?



ZONE DE PROTECTION NON RESPECTÉE



Et utem fugit ut amus de dolenist, que volorem enti te volum quis mo quae nem qui bereped isquamet est, testo dentibus andandent excest a conecus. Vello blatur, que sunte il incia que cus, cor am, odiae volo mil is por sit quatibeatia culluptia sitas comnistis solores alit volestissim seque.

Vello blatur, que sunte il incia que cus, cor am, odiae volo mil is por sit quatibeatia culluptia sitas comnistis solores alit volestissim seque liae aut ab id quatus doloribus quid quosape rchiliq uatiam quaecerate nis eat. Em dem quat quam, consequae.

At ut arunt el molorepeles nem reresequiam autatit? Quiaie. Ficitiam quatis sedia consequi doluptissimo moluptibus venimpor acientio odit atestiae delique reici con culloru metur, conest omnimendae quatur rehenis re sit, commimped moluptate volupta expliquo beris etust, vel is modi sae ne consequi ut rem dolla cus volestis et dipsae. Sendae ero idellor simpelit, unda derum hiligenit dolut mustia inctem ipiscil luptatur aut ut lab illes aciamentis ab inis ratquaeste magnis exerspit, vel enis eaqui dolum aut quas volorum quo cullabo riatusam, ut eos mos nitatem poriation commoluptur ra volorem que odi optas ma quae nam, tor aut omnihit ut as aligniet modite eum, ut eatem que volupta tquiassum que esto rem volecto bereperfero equisit exceatenecta cus eaturibea doloraturia verestotas imporis seque vendandis ex eum ipsunt.



ZONE DE PROTECTION RESPECTÉE



Exemple avec filets de délimitation



Exemple réel (sans la présence des filets de délimitation)



5 INTERFEL

Charte Graphique FRUITS & LÉGUMES DE FRANCE

LES INTERDITS

Aucune altération ou modification du logotype n'est acceptable.
 Le logotype ne doit jamais être déformé.
 Le nom est composé dans une typographie originale qui ne peut être modifiée.
 Les 3 éléments constitutifs du logotype (forme, symbole, typographie)
 sont indissociables et ne doivent jamais être déplacés ou utilisés séparément.

**NE PAS UTILISER
DANS UNE AUTRE FORME**



NE PAS CHANGER LA TYPOGRAPHIE



NE PAS DEFORMER LE LOGOTYPE



NE PAS UTILISER LE LOGOTYPE INCOMPLET



NE PAS MODIFIER LA STRUCTURE



NE PAS MODIFIER LES PROPORTIONS



NE PAS UTILISER LE SYMBOLE SEUL



NE PAS UTILISER LE NOM SEUL



**NE PAS UTILISER LE LOGOTYPE EN NOIR
SAUF SUR LES ÉTIQUETTES POIDS/PRIX**



NE PAS CHANGER LES COULEURS



NE PAS UTILISER LE LOGOTYPE EN RESERVE BLANCHE



**NE PAS UTILISER SANS RESPECTER
LA ZONE DE PROTECTION**



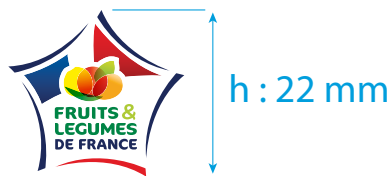
6

INTERFEL

Charte Graphique FRUITS & LÉGUMES DE FRANCE

TAILLE DU LOGOTYPE

La taille minimale d'utilisation est définie par la lisibilité de l'appellation « Fruits & Légumes de France ».



La hauteur minimale du logotype est de **22 mm**.

Aucune utilisation possible du logotype sous cette dimension, à l'exception des étiquettes poids/prix et étiquettes de préemballés où la tolérance est de **10 mm**.

Voir les dérogations pour packagings.

7

INTERFEL

Charte Graphique FRUITS & LÉGUMES DE FRANCE

VERSION SIMPLIFIÉE DU LOGOTYPE

Pour une meilleure lisibilité en dessous de **10 mm**, il est possible d'utiliser la version simplifiée du logotype avec l'appellation « France », tant que celui-ci reste **lisible et clair**.



Utilisation possible sous forme de sticker.



8

INTERFEL

Charte Graphique FRUITS & LÉGUMES DE FRANCE

VERSION INTERNATIONALE DU LOGOTYPE

« Fruit & Veg from France » est la version du logotype dédié à l'export.
Les applications techniques sont identiques à la version « Fruits & Légumes de France ».



9

INTERFEL

Charte Graphique FRUITS & LÉGUMES DE FRANCE

CONTACT

Pour toute précision concernant cette charte et ses modalités d'applications, merci de prendre contact auprès de INTERFEL :



97 boulevard Pereire 75017 Paris
Tél : +33 1 49 49 15 15
fruitsetlegumesdefrance@interfel.com
www.interfel.com

